

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES ET SA REPONSE

COMMUNE DE LOURMAIS

(Département d'Ille-et-Vilaine)

Exercices 2017 et suivants

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
SYNTHÈSE.....	4
INTRODUCTION.....	5
1 PRESENTATION DE LA COMMUNE.....	6
1.1 Lourmais et son environnement	6
1.2 Les données démographiques.....	7
1.3 Les données socio-économiques	7
1.4 L'organisation et le fonctionnement de la commune	8
2 LA FIABILITE DES COMPTES ET L'INFORMATION BUDGETAIRE	9
2.1 La comptabilisation des droits de mutation à titre onéreux.....	9
2.2 L'absence de comptabilité d'engagement	9
2.3 Les discordances entre les comptes et les annexes.....	10
2.4 L'annexe sur l'état du personnel	10
2.5 La qualité de la prévision budgétaire	11
2.5.1 Le budget principal.....	11
2.5.2 Le budget annexe assainissement.....	11
3 LA SITUATION FINANCIERE	12
3.1 Le budget principal.....	12
3.1.1 Les recettes de fonctionnement	12
3.1.1.1 Les ressources fiscales.....	12
3.1.1.2 Les ressources institutionnelles	13
3.1.1.3 Les ressources d'exploitation	14
3.1.1.4 Les produits exceptionnels	14
3.1.2 Les dépenses de fonctionnement.....	14
3.1.2.1 Les charges de personnel.....	14
3.1.2.2 Les charges à caractère général	15
3.1.2.3 Les autres charges de gestion	15
3.1.2.4 Les subventions de fonctionnement	16
3.1.3 Les soldes intermédiaires de gestion	16
3.1.4 Le financement des investissements	17
3.1.4.1 Les dépenses d'investissement	17
3.1.4.2 Les recettes d'investissement	18
3.1.5 La situation bilancielle	18
3.1.5.1 La dette	18
3.1.5.2 Le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie.....	18
3.2 Le budget annexe assainissement.....	19
3.2.1 L'exploitation et les soldes intermédiaires de gestion	19
3.2.2 L'investissement.....	20

3.2.3 Le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie.....	20
3.2.4 Un montant de redevance inadapté	20
4 LES PERSPECTIVES D'AVENIR	22
4.1 Au niveau de la commune	22
4.1.1 La fiscalité	22
4.1.2 Des indemnités et un nombre d'élus à redéfinir.....	22
4.1.3 Une pause nécessaire dans les investissements.....	22
4.1.4 Des emprunts arrivant à échéance au 1 ^{er} janvier 2028	23
4.2 Au niveau de l'intercommunalité (CCBR).....	23
4.2.1 Les financements directs	23
4.2.2 Le transfert de la compétence assainissement.....	23
ANNEXES.....	25
Annexe n° 1. Données démographiques et socio-économiques.....	26
Annexe n° 2. Fiabilité des comptes et exécution budgétaire.....	28
Annexe n° 3. Situation financière	30

SYNTHÈSE

La commune de Lourmais compte un peu plus de 300 habitants sur un territoire situé à proximité de Combours, au sud de Dol-de-Bretagne. Sa population se caractérise par une forte augmentation de la proportion des plus de 60 ans. Elle est membre de la communauté de communes Bretagne romantique (CCBR), qui regroupe 25 communes et 36 000 habitants.

L'examen de la fiabilité des comptes n'a pas fait ressortir d'anomalie significative. La chambre invite cependant la commune à mettre en place une comptabilité d'engagement conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et à améliorer la qualité des prévisions budgétaires du budget annexe assainissement.

Au plan financier, l'excédent brut de fonctionnement s'est fortement dégradé au cours de la période sous revue, en raison d'une progression des charges de gestion dix fois plus rapide que celle des produits de gestion. En conséquence, le remboursement des annuités d'emprunts s'est tendu à partir de 2020, avec en particulier une capacité d'autofinancement (CAF) nette devenue négative.

La situation de la commune devrait cependant s'améliorer à moyen terme. Notamment, la fin des travaux de rénovation de la mairie, des travaux de voirie et de la construction de la base de loisirs ont constitué les principales opérations depuis 2017 et une pause dans les investissements est aujourd'hui envisageable. Par ailleurs, si la CAF nette demeure négative en 2022 (-15 000 €), elle s'améliore par rapport à 2021 (-29 000 €), sous l'effet conjugué d'une CAF brute redevenue positive (environ 3 600 €) et de la fin du remboursement d'un emprunt l'année précédente, réduisant de quelque 5 000 € l'annuité en capital. En outre, l'échéance des emprunts en cours interviendra en novembre 2026 et janvier 2028, ce qui devrait redonner à la commune des marges de manœuvre en investissement.

Il importe cependant qu'elle conforte parallèlement le redressement de sa section de fonctionnement, afin de retrouver une CAF brute suffisante pour assurer le financement de futurs investissements. Elle devra notamment poursuivre les efforts engagés en 2023 (hausse des taux de la fiscalité, réduction des indemnités d'élus et l'obtention d'un remboursement d'attribution de compensation versée à la CCBR).

La commune gagnerait en outre à mener des discussions avec la CCBR, tant sur le niveau des financements que cette dernière lui accorde, que sur les modalités de transfert de la compétence assainissement, qui interviendra le 1^{er} janvier 2026. Pour l'heure, le niveau de la redevance, nettement plus élevé que les moyennes régionale et nationale, n'est pas en adéquation avec le faible niveau de dépenses que ce budget annexe supporte, si bien que son fonds de roulement à fin 2022 apparaît très confortable. Cependant, la commune a lancé une étude technique visant à déterminer si les lagunes existantes seront suffisantes pour répondre aux besoins du lotissement dont la réalisation est en cours. Le financement de cette étude consommera un peu plus de la moitié du fonds de roulement du budget annexe. De plus, si ses résultats concluaient à la nécessité de réaliser des travaux d'adaptation des capacités des lagunes, leur financement pourrait réduire un peu plus encore le fonds de roulement du budget et nécessiter de recourir à l'emprunt. Il importe donc que la commune engage dès à présent une réflexion avec l'intercommunalité sur les modalités financières du transfert de la compétence assainissement.

INTRODUCTION

La chambre régionale des comptes Bretagne a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Lourmais, à compter de l'exercice 2017.

Ce contrôle a été ouvert par lettres du 28 mars 2023 adressées à M. François Bordin, maire et ordonnateur en fonctions depuis le 28 mai 2020, et Mme Béatrice Duguépéroux-Honoré, ancienne maire.

L'entretien de début de contrôle prévu par les normes professionnelles s'est déroulé le 5 avril 2023 avec M. Bordin. L'entretien de fin de contrôle, prévu par l'article L. 243-1 du code des juridictions financières, s'est déroulé le 17 avril 2023 par téléphone avec Mme Duguépéroux-Honoré et le 16 mai 2023 à la mairie avec M. Bordin.

La chambre, lors de sa séance du 8 juin 2023, a arrêté ses observations provisoires.

Le rapport d'observations provisoires a été notifié à M. Bordin et Mme Duguépéroux - Honoré, respectivement les 9 et 11 août 2023. Un extrait de ce rapport a également été notifié au président de la Communauté de communes Bretagne Romantique le 9 août 2023.

Les destinataires du rapport ou de son extrait n'ont pas apporté de réponse. La chambre, lors de sa séance du 21 septembre 2023, a arrêté ses observations définitives.

1 PRESENTATION DE LA COMMUNE

1.1 Lourmais et son environnement

La commune de Lourmais, qui compte 326 habitants, est située dans le département d'Ille-et-Vilaine, à proximité de Combourg, au sud de Dol-de-Bretagne¹.

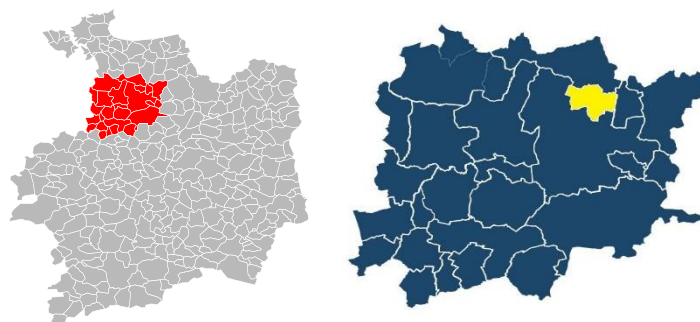
Carte n° 1 : Situation géographique de la commune de Lourmais



Source : Google Maps.

Elle est membre de la communauté de communes Bretagne romantique (CCBR) qui compte 25 communes et 36 000 habitants. Elle se situe également dans l'aire d'attraction de Rennes, qui regroupe 183 communes et plus de 700 000 habitants.

Carte n° 2 : La commune de Lourmais au sein de la CCBR



Source : site internet de la communauté de communes .

¹ Lourmais se situe à 45 km au nord de Rennes, à 6 km de Combourg où se trouve la gare SNCF la plus proche et à 13 km de Dol-de-Bretagne.

Le territoire de Lourmais est caractérisé par l'importance des terres agricoles (95,9 % en 2018), lesquelles sont cependant en légère diminution (98,1 % en 1990).

1.2 Les données démographiques

La population de Lourmais a atteint son plus haut niveau en 2013 (341 habitants), avant de diminuer pour s'établir à 326 habitants en 2019.

L'évolution démographique est comparable à celle de la CCBR, avec une population globalement vieillissante : entre 2008 et 2019, la part des 45-75 ans et plus a augmenté, passant de 36,7 % à 45,6 %, au détriment de celle des 0-44 ans qui est passée de 63,3 % à 54,4 %. Si la tranche des 30-59 ans reste la plus importante, avec 39,5 % de la population totale en 2019 (42 % en 2008), les 75 ans et plus augmentent le plus significativement, passant de 6,2 % de la population en 2008 à 10,2 % en 2019. La faible part des 15-29 ans (13,6 % du total en 2019, 16,1 % en 2008) s'explique par des départs de la commune pour cause d'études.

La création en cours d'un lotissement de 32 lots² pourrait modifier ces données dans les années à venir.

1.3 Les données socio-économiques

La commune compte 134 actifs et un taux de chômage de 5,6 % en 2019³. Les données du 3^e trimestre 2022 produites par la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets) font état de taux de chômage similaires sur la zone d'emploi de Saint-Malo et dans le département d'Ille-et-Vilaine (5,7 % dans les deux cas)⁴.

Les actifs qui résident à Lourmais travaillent en grande majorité en dehors du territoire communal (80 %). Combourg, Rennes, Saint-Malo et Tinténiac constituent les principales zones d'emploi. Moins de 10 % des emplois locaux concernent le secteur de l'agriculture, contre quelque 40 % pour le secteur de la construction et plus de 50 % pour le secteur tertiaire.

Si la médiane du revenu disponible pour Lourmais (21 770 €) est proche de celle de la CCBR (21 850 €), elle est toutefois inférieure à celle du département (22 840 €, soit +4,9 %).

² Six des 32 lots ont déjà été attribués.

³ Source : dossier Insee, tableau EMPT4.

⁴ https://bretagne.dreets.gouv.fr/sites/bretagne.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/le_taux_de_chomage_t3-2022.pdf

1.4 L'organisation et le fonctionnement de la commune

Le conseil municipal compte 11 membres : le maire, trois adjoints et sept conseillers municipaux. Les services de la commune se composent pour leur part de trois agents de catégorie C, représentant un total de 1,70 équivalent temps plein (ETP) : un adjoint administratif pour la gestion administrative et financière (1 ETP), un agent technique travaillant en temps partagé avec la commune voisine de Tréméheuc (0,5 ETP) et un agent technique (0,2 ETP).

2 LA FIABILITE DES COMPTES ET L'INFORMATION BUDGETAIRE

L'examen de la qualité des écritures relatives à l'élaboration des états financiers, au suivi du patrimoine et aux comptes de bilan et de résultat, a conduit à relever quelques anomalies, dont l'ampleur n'est toutefois pas de nature à altérer l'image fidèle des comptes.

2.1 La comptabilisation des droits de mutation à titre onéreux

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit que le compte 73224 enregistre les recettes du fonds départemental des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) prévu par l'article 1595 bis du code général des impôts (CGI).

Jusqu'en 2017, la commune de Lourmais comptabilisait les produits des DMTO au compte 7381 « *Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière* ». À la suite de la réforme de 2018, elle a imputé à tort les produits du fonds de péréquation départementale des DMTO au compte 74832 qui concerne la taxe professionnelle, au lieu du compte 73224.

Cette erreur d'imputation conduit à inclure à tort les recettes de DMTO parmi les dotations et participations et, ce faisant, à réduire d'autant les recettes relatives à la fiscalité reversée. La fiabilité des comptes s'en trouve altérée. La chambre invite la commune à imputer ces recettes au compte 73224.

2.2 L'absence de comptabilité d'engagement

L'article L. 2342-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prescrit que « *le maire tient la comptabilité de l'engagement des dépenses dans les conditions fixées par arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et du ministre chargé du budget pris après consultation du comité des finances locales* ». L'instruction budgétaire et comptable M14⁵ précise pour sa part que « *la comptabilité des dépenses engagées concerne l'ensemble des communes et l'ensemble des dépenses d'investissement et de fonctionnement* ».

⁵ M14 – Tome 2 (2023), page 139.

En dépit de ces dispositions, le maire de la commune de Lourmais ne tient pas de comptabilité d'engagement. Celle-ci est pourtant un outil permettant aux communes, quelle que soit leur taille, de mieux gérer la consommation des crédits votés et de mieux contrôler l'exécution du budget. Elle est en effet indispensable pour déterminer à tout moment le montant des crédits disponibles en fonctionnement et en investissement, par différence entre le total des ouvertures de crédits d'une part, et le total des dépenses engagées non mandatées et des mandats émis, d'autre part. En fin d'année, le total des dépenses engagées et non mandatées est directement constaté en restes à réaliser⁶.

La chambre demande à la commune de mettre en place dans les meilleurs délais possibles une comptabilité d'engagement, qui lui permettra notamment de suivre ses crédits disponibles restant à engager.

2.3 Les discordances entre les comptes et les annexes

De 2017 à 2021, l'annexe IV-A2.2 des comptes administratifs (CA) renseignait des montants distincts de ceux figurant aux comptes de gestion (CG) et dans l'état III-A1/B1 des CA. Ces montants concernaient les charges d'intérêts imputées au compte 66111, les remboursements en capital imputés au compte 164 et le montant du capital restant dû (CRD).

Bien que les comptes de l'exercice 2022 ne soient pas affectés par ces écarts relatifs à la dette, la chambre invite la commune à veiller à la cohérence et la fiabilité des données dans ses états financiers, dans l'optique notamment d'éventuelles discussions avec les organismes bancaires pour la souscription de futurs emprunts.

2.4 L'annexe sur l'état du personnel

L'annexe du CA sur l'état du personnel recense trois agents communaux dans les colonnes relatives aux effectifs en ETP, au lieu de 1,7. Il s'agit en réalité d'une confusion entre le nombre personnes physiques occupant les emplois de la commune et la quotité de travail prévue pour ces derniers (1,7 ETP).

La chambre invite la commune à renseigner l'état du personnel annexé au CA sur la base du nombre d'ETP.

⁶ M14 – Tome 2 (2023), page 137.

2.5 La qualité de la prévision budgétaire

2.5.1 Le budget principal

La faiblesse des taux d'exécution des dépenses de fonctionnement jusqu'en 2019 (taux compris entre 57 % et 81 %) reflétait une médiocre qualité de la prévision qui remettait en cause la sincérité budgétaire. Cependant, la qualité des prévisions n'a depuis lors cessé de s'améliorer, pour atteindre un niveau très satisfaisant en 2022 (95 %). Les constats sont similaires pour les dépenses d'investissement : si les taux d'exécution ont été insuffisants de 2017 à 2020 (variant entre 32 % et 80 %), ils sont en très nette amélioration les années suivantes (99 % en 2021 et 96 % en 2022).

2.5.2 Le budget annexe assainissement

Les charges réelles de fonctionnement de ce budget⁷ varient entre 8 % et 35 % des ouvertures de crédits selon les années. Dans le même temps, les produits réels de fonctionnement donnent lieu à des taux d'exécution incomparablement plus élevés, puisque compris entre 75 % et 125 %.

Il en résulte une surestimation notable et systématique des prévisions de charges réelles de fonctionnement, qui remet en question la sincérité du budget. Il apparaît ainsi que les ouvertures de crédits au chapitre 011 « *charges à caractère général* », n'ont d'autre objet que d'équilibrer le niveau trop important des recettes d'exploitation. À cet égard, la chambre rappelle qu'aux termes de l'article L. 1612-4 du CGCT, les budgets comportent des « (...) *dépenses ayant été évaluées de façon sincère* (...) ».

Ces constats mettent au jour le niveau trop élevé de la redevance appelée auprès des usagers au regard des dépenses qu'impose le service. Ils doivent conduire la commune à réexaminer les conditions d'équilibre de son budget, sans attendre le transfert de la compétence assainissement à la CCBR au 1^{er} janvier 2026.

En investissement, la situation n'est pas plus satisfaisante, puisqu'il est relevé une absence totale d'exécution des charges réelles de 2017 à 2020 et des taux se limitant à 27 % et 54 % en 2021 et 2022.

La chambre invite donc la commune à établir ses prochains budgets assainissement en respectant le principe de sincérité posé à l'article L. 1612-4 du CGCT.

⁷ Service public industriel et commercial (Spic) géré suivant la nomenclature budgétaire et comptable M49.

3 LA SITUATION FINANCIERE

En 2022, le budget principal et le budget annexe assainissement totalisaient 441 356 € de dépenses. Le budget principal concentre 88 % de ces dépenses.

3.1 Le budget principal

Pour son analyse financière, la chambre a rectifié l'imputation des recettes issues du fonds de péréquation départemental des DMTO (cf. supra), dont les montants annuels sont les suivants :

Tableau n° 1 : Produits du fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5 000 habitants (imputation à tort au compte 74832)

Fds. dép. des DMTO pour communes < 5 000 hab. (en €)	2018	2019	2020	2021	2022
	15 067	17 419	11 830	11 899	16 402

Source : CRC à partir des titres de recettes du c/74832 (2022 : données communiquées par la commune).

3.1.1 Les recettes de fonctionnement

Entre 2017 et 2022, les produits de gestion⁸ n'ont progressé que de 3,5 %, soit une évolution annuelle moyenne de 0,7 %. Ils ont enregistré une baisse significative en 2020, avant de remonter en 2021 et 2022. Leur évolution sur la période réside principalement dans une hausse des produits de la fiscalité et des ressources d'exploitation, qui a permis de compenser la baisse des dotations et participations.

3.1.1.1 Les ressources fiscales

Les ressources fiscales propres de la commune représentaient 48 % de ses produits de gestion en 2022 (contre 45 % en 2017). Elles ont progressé de 11,4 % sur la période, passant de 75 854 € en 2017 à 84 530 € en 2022. La baisse observée en 2018 s'explique par la disparition de la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Les impôts locaux sur la période se composent de la taxe d'habitation (TH), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). Pour compenser la perte de recettes résultant de la disparition progressive de la TH, les communes bénéficient du transfert de la part départementale de TFPB en 2021. Pour Lourmais, le taux pour 2021 correspond à l'addition du taux départemental (19,90 % pour l'Ille-et-Vilaine) et du taux communal de TFPB. La commune a ainsi vu ses recettes de TFPB progresser de 40 000 € en 2021 (65 000 € en 2021 contre 25 000 € en 2020). La TH a quant à elle quasiment disparu, puisque ses recettes sont passées de 38 000 € en 2020 à 3 000 € en 2022.

⁸ Les produits de gestion sont comptabilisés aux chapitres 70 à 75.

La suppression de la TH, qui représentait 50 % du produit des impôts locaux de la commune, s'est traduite par une perte de recette de 35 000 € en 2021, compensée par une hausse de la TFPB de 40 000 € la même année. En dépit de cette compensation, les marges de manœuvre fiscales de la commune s'en trouvent réduites.

Les recettes de TFPNB ont pour leur part progressé d'un peu plus de 8 % entre 2017 et 2022, mais elles représentent un faible montant (12 000 € en 2017, 13 000 € en 2022).

L'effort fiscal⁹ de la commune est important puisqu'il se situait en 2021 à 1,11, soit un niveau nettement supérieur à celui de la strate (0,98). Les taux de fiscalité de la commune, inchangés jusqu'en 2023, se situaient en effet au-dessus des taux moyens de sa strate jusqu'en 2021. Jusqu'en 2022, la progression des recettes fiscales s'explique ainsi par l'évolution positive des bases fiscales de la TFPB (+17,8 %) et la TFPNB (+10 %). L'augmentation des taux votée par le conseil municipal en 2023 (+3,77 % pour la TFPB et +3,37 % pour la TFPNB) ne devrait par ailleurs générer qu'un modeste gain de recettes, de l'ordre de 3 000 € par an.

La chambre constate ainsi que les marges de manœuvre de la commune en termes de fiscalité sont réduites.

Les produits de la fiscalité reversée par la CCBP et via le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)¹⁰, représentent 10,5 % des produits de gestion de la commune en 2022. Ils ont augmenté de 9,9 % entre 2017 et 2022, passant de 16 824 € à 18 493 €.

La commune de Lourmais verse par ailleurs une attribution de compensation à la CCBP qui a progressé de 27,8 % au cours de la période (8 180 € en 2017, 10 455 € en 2022). Les produits du fonds de péréquation et de solidarité ont diminué de 22,5 % entre 2017 (6 690 €) et 2022 (5 183 €). Enfin, la commune ne perçoit plus de dotation de solidarité communautaire (DSC) de la CCBP depuis 2019, alors qu'elle s'élevait à 10 949 € en 2018, soit près de 40 % de ses produits de fiscalité reversée. La CCBP aurait cessé les versements en raison de difficultés financières. **La perte de recettes pour la commune est donc significative et la baisse de ressources fiscales issues de l'intercommunalité a contribué à fragiliser sa situation financière.**

3.1.1.2 Les ressources institutionnelles

Les ressources institutionnelles (dotations, participations, fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) se sont repliées de 12,6 % sur la période, passant de 73 925 € en 2017 à 64 630 € en 2022. Si elles ont ponctuellement progressé en 2019, c'est en raison de la perception d'une prime énergie de 11 887 €, consécutive à des travaux de rénovation d'une salle municipale. Elles ne représentent plus que 36,7 % des produits de gestion de la collectivité en 2022, contre 43,5 % en 2017.

⁹ L'effort fiscal d'une commune permet de mesurer la pression fiscale exercée sur son territoire. Le potentiel fiscal est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes d'une commune si l'on appliquait aux bases de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition.

¹⁰ Le FNGIR permet d'assurer à chaque collectivité territoriale, par l'intermédiaire d'un prélèvement ou d'un reversement, un niveau de ressources après suppression de la taxe professionnelle, identique à celui perçu avant cette suppression. Les montants prélevés ou reversés au titre du FNGIR sont fixes et reconduits chaque année.

Dans le détail, la dotation globale de fonctionnement (DGF) progresse légèrement entre 2017 et 2022¹¹ (+3 %), passant de 46 139 € à 47 520 €. Les autres dotations augmentent également, passant de 2 962 € en 2017 à 4 547 € en 2022. Les participations qui représentaient 4 306 € en 2017, n'ont plus été perçues les autres années. Ce sont en définitive les compensations et péréquations qui ont le plus diminué sur la période (-42 %), passant de 19 551 € en 2017 à 11 344 € en 2022, dont 9 287 € au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle.

3.1.1.3 Les ressources d'exploitation

Les ressources d'exploitation, composées pour l'essentiel des recettes de location de la salle communale, sont passées de 3 408 € en 2017 à 8 391 € en 2022. Elles ont atteint leur plus bas niveau en 2020 et 2021, en raison de la crise sanitaire. Elles représentent un peu moins de 5 % des produits de gestion de la commune en 2022.

3.1.1.4 Les produits exceptionnels

La commune a par ailleurs enregistré des produits exceptionnels en 2021 (12 591 €) et 2022 (9 137 €), à l'occasion notamment de la vente de véhicules et d'une retenue de garantie sur le marché de réfection de la mairie.

3.1.2 Les dépenses de fonctionnement

Entre 2017 et 2022, les charges de gestion¹² ont progressé de 36,7 %, soit une évolution beaucoup plus rapide que celle des produits de gestion au cours de la même période (3,5 %). Elles s'élèvent 174 721 € en 2022.

3.1.2.1 Les charges de personnel

Entre 2017 et 2022, les charges de personnel ont augmenté de 31,4 %, pour s'établir à 72 362 € cette dernière année. En dépit de cette progression, leur part dans le total des charges de gestion s'est réduite, passant de 43,1 % en 2017 à 41,4 % en 2022. Rapportées au nombre d'habitants, elles sont systématiquement inférieures à la moyenne de la strate, même si l'écart avec celle-ci se resserre¹³ au cours de la période.

Dans le détail, si les charges relatives au personnel titulaire ont plus que doublé entre 2017 et 2022, les dépenses de personnel extérieur au service sont passées de 40 % du total en 2017 à 3 % en 2022. Elles concernaient pour l'essentiel du personnel mis à disposition de la commune par le centre de gestion de la fonction publique territoriale, afin notamment d'assurer les fonctions de secrétaire de mairie.

¹¹ La dotation forfaitaire qui regroupe la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation, diminue sur la même période (-4,3 %), tandis que la dotation d'aménagement progresse significativement (+23,9 %).

¹² Les charges de gestion sont comptabilisées aux comptes des chapitres 60 à 65.

¹³ L'écart était de 55 €/habitant en 2017 et n'est plus que de 12 €/habitant en 2021.

La chambre note que pour freiner la progression de ses charges de personnel, la commune de Lourmais dispose depuis 2021 d'un agent technique dont l'emploi est mutualisé à 50 % avec la commune de Tréméheuc.

3.1.2.2 Les charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent un peu plus du quart des charges de gestion de la commune en 2022 ; elles ont enregistré une hausse de 42,1 % au cours de la période. La progression la plus importante est intervenue en 2022 (+14 %), exercice au cours duquel elles ont atteint 44 361 €. Cette hausse est portée par l'évolution des prix des postes combustibles, électricité et eau, avec le remplissage des citernes incendie en 2022, mais également par les dépenses d'entretien et de réparation¹⁴ des bâtiments publics, qui sont passées de 1 378 € en 2017 à 6 442 € en 2022.

3.1.2.3 Les autres charges de gestion

Les autres charges de gestion ont augmenté de 40,5 % de 2017 à 2022, passant de 39 651 € à 55 703 €. Elles représentent un peu plus du quart des charges de gestion de la commune en 2022.

Tableau n° 2 : Evolution des autres charges de gestion

Autres charges de gestion (En €)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	% moyen	% 2017 - 2022
Contribution au service incendie	352	338	0	661	331	329	-1,3%	-6,5%
Autres contingents et particip. Oblig.	22 408	13 802	30 932	30 646	27 666	28 099	4,6%	25,4%
Indemnités (y c. cotisation) des élus	16 891	17 128	17 491	24 441	26 846	27 272	10,1%	61,5%
Total	39 651	31 268	48 424	55 749	54 845	55 703	7,0%	40,5%

Source : CRC à partir des comptes de gestion.

Leur progression en 2019 a été alimentée par la hausse des autres contingents et participations obligatoires, qui comprennent les participations au titre des élèves de Lourmais scolarisés dans des écoles d'autres communes, ainsi que les participations payées au syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères Valcobreizh.

Les indemnités des élus ont également contribué à la croissance des autres charges de gestion à partir de 2020 (+40 %). Cette augmentation résulte de plusieurs facteurs. En premier lieu, les taux des indemnités du maire et des adjoints, fixés par le conseil municipal au plafond prévu par la réglementation, ont d'abord été revalorisés par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique¹⁵. En 2022, ces indemnités ont ensuite augmenté du fait de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique à laquelle s'appliquent les taux. En second lieu, le conseil municipal de Lourmais a porté de deux à trois le nombre des adjoints en 2020. Cette décision s'est traduite par une indemnité supplémentaire de 2 733,86 € en 2020 et de 4 620,60 € en année pleine en 2021.

¹⁴ Il s'agit pour les montants les plus significatifs (2020 et 2022) de travaux d'entretien réalisés sur l'église (infiltrations d'eau) et du changement de fenêtres en 2022.

¹⁵ Les taux sont passés de 17 % à 25,5 % pour le maire et de 6,6 % à 9,9 % pour les adjoints (article L. [2123-23](#) du CGCT), soit des montants avant les élections de 2020 de 661,20 € brut/mois pour le maire et de 256,70 € brut/mois pour les adjoints et, après les élections de 2020, de 991,80 € brut/mois pour le maire et 385,05 € brut/mois pour les adjoints.

3.1.2.4 Les subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement ne représentent qu'un peu plus de 1 % des charges de gestion en 2022. Leur montant diminue depuis 2021 et n'a pas retrouvé le niveau d'avant-crise sanitaire.

3.1.3 Les soldes intermédiaires de gestion

Tableau n° 3 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion

en €	2017	2018	2019	2020	2021	2022	% moyen	% 2017 - 2022
Produits de gestion (A)	170 010	170 717	178 524	159 967	162 420	176 044	0,7%	3,5%
Charges de gestion (B)	127 753	139 435	150 523	163 704	164 597	174 721	6,5%	36,8%
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	42 258	31 282	28 001	-3 737	-2 177	1 323	-50,0%	-96,9%
<i>en % des produits de gestion</i>	<i>24,9%</i>	<i>18,3%</i>	<i>15,7%</i>	<i>-2,3%</i>	<i>-1,3%</i>	<i>0,8%</i>		
Résultat de fonctionnement (retraité avec c/681)	36 470	26 340	23 392	-8 339	-6 660	1 255		
CAF brute	37 143	27 013	24 626	-6 543	-4 318	3 620	-37,2%	-90,3%
Annuité en capital de la dette	12 981	21 324	23 981	24 266	24 557	19 019	7,9%	46,5%
CAF nette ou disponible (C)	24 162	5 690	645	-30 809	-28 875	-15 400	-191,4%	-163,7%

Source : CRC à partir des comptes de gestion.

L'augmentation des charges de gestion entre 2017 et 2022 ayant été 10 fois plus rapide (37 %) que celle des produits de gestion (3,5 %), l'excédent brut de fonctionnement¹⁶ (EBF), s'est replié de 42 258 € en 2017 à 1 323 € en 2022. Les exercices 2020 et 2021 ont enregistré une dégradation plus nette encore, avec à la clé un EBF négatif. Alors que l'EBF représentait 25 % des produits de gestion en 2017, il se limite à moins de 1 % de ces produits en 2022.

La capacité d'autofinancement (CAF)¹⁷ brute suit la même tendance : alors qu'elle s'élevait à 37 143 € en 2017, elle se limite à 3 620 € en 2022. La dégradation constatée en 2020 et 2021 a par ailleurs débouché sur une CAF brute négative (respectivement -6 543 € et -4 318 €), illustrant une situation préoccupante que la commune est parvenue à enrayer en 2022.

Dans un contexte où les annuités en capital de la dette ont augmenté de manière continue de 2017 (12 981 €) à 2021 (24 557 €), avant de se réduire en 2022 (19 019 €), l'évolution de la CAF nette (CAF moins annuités en capital de la dette) est similaire : positive jusqu'en 2019 (24 162 € en 2017, 645 € en 2019), elle devient négative jusqu'à la fin de la période sous contrôle (-30 809 € en 2020, -28 875 € en 2021 et -15 400 € en 2022), traduisant là encore une situation préoccupante.

¹⁶ L'EBF correspond à la différence entre les produits et charges de gestion. Il permet de mesurer le résultat que la commune dégage de sa gestion courante, hors remboursement des intérêts de la dette, opérations exceptionnelles et dotations aux amortissements et provisions.

¹⁷ La capacité d'autofinancement (CAF) mesure les ressources internes issues du cycle de fonctionnement, disponibles pour financer l'investissement, rembourser les emprunts ou constituer des réserves.

Sur chacun des soldes intermédiaires de gestion, la commune présente ainsi une situation plus dégradée que la moyenne¹⁸ de la strate. La consolidation du budget principal et du budget annexe d'assainissement ne donne pas à voir d'amélioration notable, compte tenu de la prépondérance du premier. La CAF brute demeure en effet très faible¹⁹ et la CAF nette reste négative à partir de 2020.

La chambre observe que le fonctionnement courant de la commune ne lui permet plus de dégager l'autofinancement nécessaire au remboursement des annuités en capital de sa dette. Elle n'est donc plus en capacité de porter de nouveaux investissements.

3.1.4 Le financement des investissements

3.1.4.1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement, hors remboursement des emprunts, ont représenté 714 285 € sur la période contrôlée. Les dépenses d'équipement en constituent l'essentiel (88 % du total), les subventions d'équipement versées²⁰ étant plus limitées (12 %).

Les principales opérations sur la période 2017-2022 ont porté sur la rénovation de la mairie et de la voirie et l'aménagement d'une zone de loisirs :

- opérations de rénovation et mise en sécurité de voirie (105 000 € de travaux sous convention de mandat en 2017 ; 2 100 € en 2018) ;
- rénovation de la mairie (199 000 € en 2017, sur un coût total de l'opération s'élevant à 451 300 €) ;
- réfection de toilettes publiques, relevés topographiques, etc. (3 300 € en 2018) ;
- changement de menuiseries dans la salle des associations (13 300 € en 2018) ;
- mise en place d'une réserve enterrée d'incendie (49 700 €) ;
- travaux d'aménagement d'une zone de loisirs (89 000 € payés en 2022 sur un total de 129 000 €, soit un reste à payer de 40 000 € en 2023).

Les dépenses d'équipement par habitant ont connu un pic en 2017, année au cours de laquelle elles ont été trois fois supérieures²¹ à la moyenne de la strate. Depuis lors, elles ont systématiquement été inférieures à cette moyenne.

Les subventions d'équipement versées consistent principalement en une attribution de compensation (AC) payée à la CCBP au titre du financement des travaux de voirie hors agglomération (6 488 € par an). La commune a souhaité récupérer le solde²² cumulé de ces versements annuels, déduction faite des travaux²³ qui seront réalisés en 2023, soit une somme de 16 350 €.

¹⁸ En euros par habitant.

¹⁹ 480 € en 2020, 1 433 € en 2021 et 15 923 € en 2022.

²⁰ Ces dernières consistent en des AC « voirie et plan local d'urbanisme » et fonds de concours 2018-2019 « voirie », payés à la CCBP.

²¹ 929 €/habitant contre une moyenne de la strate de 302 €/habitant.

²² Les modalités de récupération de ce solde seront les suivantes : absence de paiement par la commune du montant de 6 488 € au compte 2046 en 2023 et encaissement de la différence (solde de 16 350 € après travaux moins montant d'AC due en 2023, 6 488 €), soit 9 861 € au compte 13.

²³ Montant HT des travaux : 7 755 €.

3.1.4.2 Les recettes d'investissement

Les investissements, en l'absence d'autofinancement disponible, ont été principalement financés par les subventions d'investissement reçues (234 181 €), les fonds affectés à l'équipement (189 016 €), le FCTVA (119 402 €) et la mobilisation du fonds de roulement (97 804 €). Pour compléter ces financements, la commune a dû mobiliser un emprunt de 100 000 € en 2017.

3.1.5 La situation bilancielle

3.1.5.1 La dette

La commune s'est désendettée au cours de la période sous revue. L'encours de ses emprunts est en effet passé de 118 316 € au 1^{er} janvier 2017 à 92 189 € au 31 décembre 2022, à la faveur de remboursements en capital (126 000 € de 2017 à 2022) supérieurs aux mobilisations d'emprunts (100 000 € en 2017). Les deux emprunts en cours au 31 décembre 2022 ne présentent aucun risque²⁴ et seront totalement amortis en 2028. Comparativement, le niveau d'endettement de la commune est inférieur à la moyenne de la strate à partir de 2018, avec une valeur de 336 € par habitant en 2021 contre 526 € par habitant en moyenne.

Bien que l'endettement de Lourmais rapporté à sa population soit relativement modéré, sa capacité théorique de désendettement²⁵ apparaît particulièrement dégradée, en raison de la faiblesse de sa CAF ; elle s'élevait ainsi à 25,5 années en 2022, soit une valeur plus de deux fois supérieure au seuil d'alerte du plafond national de référence de 12 ans fixé par l'article 29 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

Compte tenu de ces constats, la chambre observe que la durée du dernier emprunt que la commune a souscrit en 2017 (10 ans) est inadaptée à la nature des investissements qu'il a servi à financer, puisque les travaux de voirie s'amortissent sur une durée comprise entre 20 et 30 ans. Un allongement de la durée de cet emprunt aurait permis à la commune de diminuer le montant de ses annuités et de contenir la dégradation de sa CAF et de sa CAF nette.

3.1.5.2 Le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie

Le fonds de roulement (FR) correspond à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Le fonds de roulement net global (FRNG) représente la partie des ressources stables qui n'a pas été consacrée à des emplois stables et qui doit permettre de faire face au besoin en fonds de roulement (BFR). Il mesure la capacité de la commune à financer son cycle d'exploitation par des ressources stables, pour compenser le décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

²⁴ Emprunts classés A1 sur la charte Gissler.

²⁵ Nombre d'années nécessaires au remboursement de la totalité de la dette si la commune y consacrait l'intégralité de son autofinancement.

Les immobilisations de long terme de la commune sont couvertes par des ressources de long terme. Toutefois, si le FRNG reste positif sur la période, il s'est largement réduit, passant de 67 420 € en 2017 à 20 010 € en 2022, après avoir atteint son plus haut niveau en 2018 (228 600 €). L'augmentation plus rapide des emplois immobilisés (+11,4 %) que des ressources stables (+9,7 %) entre 2017 et 2022, explique en partie cette nette diminution²⁶. Le FRNG ne représente plus que 41,4 jours de charges courantes en 2022, contre 580 jours 2018.

Le besoin en fonds de roulement (BFR) correspond au décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement de dépenses. Une créance non encore recouvrée accroît ce besoin, tandis qu'une dette non encore payée vient le diminuer. Le BFR de la commune, négatif sur l'ensemble de la période sous revue, est globalement stable et s'établit à -43 000 € en 2022 (-49 000 € en 2017).

La trésorerie nette, qui résulte de la différence entre le FR et le BFR, diminue sur la période, pour s'établir à 62 939 € en 2022, contre 116 127 € en 2017. Cette valeur, qui représente l'équivalent de 130 jours de charges courantes en 2022, permet à la commune d'assurer correctement son fonctionnement courant. Elle inclut néanmoins la trésorerie du budget annexe assainissement, qui se réduira en 2023 à la suite du paiement d'une importante étude technique sur les capacités de lagunage de la commune.

3.2 Le budget annexe assainissement

La commune de Lourmais gère son assainissement collectif dans le cadre d'un budget annexe de type M49. Elle transfèrera cette compétence à la CCBP le 1^{er} janvier 2026, en vertu des dispositions de la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

3.2.1 L'exploitation et les soldes intermédiaires de gestion

À la faveur d'une augmentation plus rapide des produits que des charges, le résultat d'exploitation est passé de 1 395 € en 2017 à 8 778 € en 2022. Parallèlement, l'excédent brut d'exploitation qui s'établissait à 5 824 € en 2017, s'élève désormais à 12 303 € en 2022. De même, la CAF est passée de 5 824 € en 2017 à plus de 12 300 € en 2022. Le budget ne comprend par ailleurs aucun endettement.

Dans le détail, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 62 % entre 2017 et 2022. Sur l'ensemble des exercices sous revue, à l'exception de 2022, les quotes-parts relatives aux subventions transférables (compte 777) ont représenté environ 55 % de l'ensemble des produits et les produits liés à la redevance environ 45 %. En 2022, les produits de la redevance ont augmenté de 60 %, en raison de la taxe de raccordement au réseau urbain perçue sur six maisons (5 400 €).

²⁶ Les ressources stables augmentent moins rapidement du fait de différences sur réalisations négatives en augmentation entre 2017 et 2022 et des résultats de fonctionnement en diminution et négatifs en 2020 et 2021.

Les dépenses d'exploitation sont composées pour l'essentiel de dotations aux amortissements (12 100 € en 2022) relatives à des investissements réalisés avant 2017. Celles-ci représentaient quelque 90 % de ces dépenses jusqu'en 2021, contre 73 % en 2022, en raison de l'augmentation des charges à caractère général cette dernière année (vidanges de lagunes pour 250 €, relevés biométriques pour 1 400 € et achat de tubes de raccordement pour la station d'épuration pour 1 600 €).

3.2.2 L'investissement

Les investissements se sont concentrés en 2021 (3 573 €) et 2022 (25 820 €). Ils ont notamment concerné des travaux de raccordement aux eaux usées de six nouvelles maisons (18 000 €) et l'achat d'un terrain pour y installer la réserve incendie (2 396 €, frais de notaire inclus).

Par ailleurs, la municipalité a lancé une étude en février 2023, visant à s'assurer que la capacité des lagunes était suffisante pour l'assainissement du futur lotissement. Son montant s'élève à 26 124 € et la commune a obtenu une subvention de 3 872 € de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour son financement. Son coût net de 22 252 € réduira d'un peu plus de moitié le FR du budget annexe.

3.2.3 Le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie

Tableau n° 4 : Evolution du FR, du BFR et de la trésorerie, de 2017 à 2022

En €	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FR	35 976	42 031	46 555	53 578	55 757	42 241
BFR	0	176	350	300	360	1 250
T	35 976	41 855	46 205	53 278	55 397	40 991
<i>T En nbre de jours de charges courantes</i>	<i>10 958</i>	<i>8 758</i>	<i>12 956</i>	<i>32 866</i>	<i>14 808</i>	<i>3 386</i>

Source : CRC à partir des données des comptes de gestion.

Le FR, élevé et en progression au cours de la période, associé à un BFR peu significatif, a contribué à générer une trésorerie pléthorique. Celle-ci représente 3 386 jours de charges courantes en 2022, après avoir atteint quelque 33 000 jours en 2020 (soit l'équivalent de plus de 90 années de charges courantes). Cette trésorerie du budget assainissement représente 65 % de la trésorerie consolidée de la commune en 2022 (budget principal et budget assainissement).

3.2.4 Un montant de redevance inadapté

Les tarifs qui s'établissaient à 2,71 € par m³ en 2016, ont augmenté pour s'élever à partir de 2017 à plus de 3 € par m³ (3,03 € depuis 2021). Ils sont supérieurs à la moyenne des tarifs constatés au niveau régional (2,23 €/m³ en 2018) et national (2,03 €/m³ en 2020).

Tableau n° 5 : Comparatif des tarifs du service de l'assainissement collectif au m³

<i>En €/m³</i>	Commune de Lourmais 2021	Bretagne	National
Tarif	3,03	2,23 ⁽¹⁾	2,03 ⁽²⁾

Source : (1) observatoire de l'environnement en Bretagne cartes et chiffres clés 2018 (2) observatoire des services publics d'eau et d'assainissement 2020.

Cette situation impose que la collectivité réévalue ses tarifs d'assainissement, afin que l'utilisateur du service public profite de ces excédents. Il s'agit de la simple application du principe selon lequel l'utilisateur ne doit financer que le service public qu'il utilise effectivement et qu'il n'a pas à financer des dépenses incombant aux contribuables.

4 LES PERSPECTIVES D'AVENIR

4.1 Au niveau de la commune

4.1.1 La fiscalité

Alors que les taux d'imposition n'avaient pas été modifiés depuis de nombreuses années, le conseil municipal a décidé de les augmenter en 2023. Cette hausse devrait générer quelque 3 000 € de recettes supplémentaires. Le faible montant de ces recettes supplémentaires, conjugué à un effort fiscal supérieur à celui de la strate, conduisent la chambre à observer que cette voie de la hausse des taux n'offre que de très faibles marges de redressement de la situation financière de la commune.

La hausse des bases de fiscalité que la commercialisation en cours du lotissement permet d'entrevoir, pourrait en revanche constituer une voie plus significative d'accroissement des recettes. La chambre précise cependant que la commune pourrait en contrepartie avoir à supporter des dépenses d'investissement et de participation aux frais de scolarité des enfants des familles qui s'installeront, dont il lui faudra tenir compte.

4.1.2 Des indemnités et un nombre d'élus à redéfinir

Le conseil municipal a fixé au maximum prévu par la réglementation les montants des indemnités du maire et des adjoints, dont il a par ailleurs porté le nombre de deux à trois en 2020. Cette dernière décision a occasionné une augmentation des dépenses de la commune de plus de 4 600 € en année pleine, soit un montant supérieur de plus de 50 % à celui du produit attendu de la hausse des taux de fiscalité en 2023.

La baisse du niveau des indemnités et du nombre d'adjoints, qui doivent être adaptés au périmètre financier de la commune, constitue à cet égard une piste d'économie immédiate. À la suite du contrôle de la chambre, le conseil municipal qui s'est tenu le 16 mai 2023 a voté une baisse des indemnités d'élus qui devrait générer une première économie d'environ 2 500 € pour l'exercice en cours.

4.1.3 Une pause nécessaire dans les investissements

Les investissements majeurs ayant été réalisés à ce jour (rénovation de la mairie, voirie, création de la base de loisirs), la commune devra faire une pause dans ses dépenses d'équipement tant qu'elle ne sera pas parvenue à reconstituer des marges de manœuvre sur son fonctionnement courant (EBF) et son autofinancement (CAF). À cet égard, les investissements envisagés par la commune sur l'actuelle mandature concernent des opérations de sécurité avec la création de deux réserves à incendie (citernes souples de 60 m³), pour un montant total estimé à 30 306 € TTC. Si la commune devait recourir à l'emprunt pour une partie de leur financement, il conviendrait que sa durée soit cohérente avec celle de l'amortissement de l'équipement.

4.1.4 Des emprunts arrivant à échéance au 1^{er} janvier 2028

La dernière annuité (quelque 10 200 € intérêts compris) de l'emprunt le plus important (150 000 €) et le plus ancien interviendra en novembre 2026, tandis que celle du second emprunt (100 000 €) interviendra le 1^{er} janvier 2028 (annuité de quelque 10 500 € intérêts compris). La commune de Lourmais se sera donc totalement désendettée au 1^{er} janvier 2028.

Si la commune devrait retrouver des marges en investissement en 2027 et 2028, il apparaît néanmoins indispensable qu'elle rétablisse également ses marges en fonctionnement afin que les futurs investissements n'altèrent pas durablement son équilibre budgétaire.

4.2 Au niveau de l'intercommunalité (CCBR)

4.2.1 Les financements directs

La commune devrait percevoir de la CCBR une recette d'investissement de 9 861 € en 2023, au titre de l'attribution de compensation (AC) qu'elle lui a versée pour les travaux de voirie hors agglomération. En outre, elle ne versera plus d'AC en 2023, ce qui lui permettra de réduire ses dépenses de fonctionnement de 6 488 € cette même année. L'amélioration de la situation financière qui en découlera sera toutefois ponctuelle, à tout le moins conditionnée à l'absence de futurs investissements de voirie.

La fin du bénéfice de la dotation de solidarité communautaire à partir de 2019 (11 000 € par an) a par ailleurs conduit à dégrader la santé financière de la commune de Lourmais. La chambre l'invite donc à revoir ses liens avec la CCBR, afin de déterminer des relations financières plus équilibrées, dans le fil des démarches déjà entreprises au titre de l'AC.

4.2.2 Le transfert de la compétence assainissement

Conformément aux dispositions de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, la CCBR, dont est membre la commune de Lourmais, devra prendre en charge la compétence assainissement au plus tard le 1^{er} janvier 2026. Or, la commune a engagé en 2023 une importante étude technique destinée à déterminer si les capacités actuelles de lagunage²⁷ permettront de faire face aux besoins qui naîtront de son lotissement en cours (32 lots). Cette étude et les éventuels travaux qu'elle pourrait préconiser auront des effets sur la trésorerie du budget annexe.

²⁷ Le lagunage ou marais artificiel est une technique naturelle d'épuration des eaux. Le principe est de recréer des milieux ou des bassins « tampons » dans lesquels les eaux usées ou polluées vont transiter, avant d'être rejetées dans le milieu naturel.

Compte tenu de ces enjeux, la chambre invite la commune à engager dès à présent une réflexion et à trouver un accord politique avec son intercommunalité, sur les modalités de transfert de tout ou partie de l'excédent éventuel de son budget annexe d'assainissement qui sera constaté au 31 décembre 2025.

ANNEXES

Annexe n° 1. Données démographiques et socio-économiques

Annexe n° 2. Fiabilité des comptes et exécution budgétaire

Annexe n° 3. Situation financière

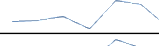
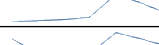
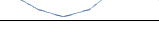
Annexe n° 1. Données démographiques et socio-économiques

Tableau n° 1 : Evolution de la population de Lourmais

Nombre d'habitants	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019	Evolution
Population	262	261	263	274	251	310	340	326	

Source : Insee.

Tableau n° 2 : Variation annuelle moyenne de la population (en %)

En %	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2019	Evolution
Lourmais	-0,1	0,1	0,5	-1,0	2,4	1,9	-0,7	
CC Bretagne Romantique	-0,6	0,2	0,3	0,5	2,6	1,8	0,8	
Ille-et-Vilaine	1,1	0,9	0,8	0,9	1,2	1,1	1,0	

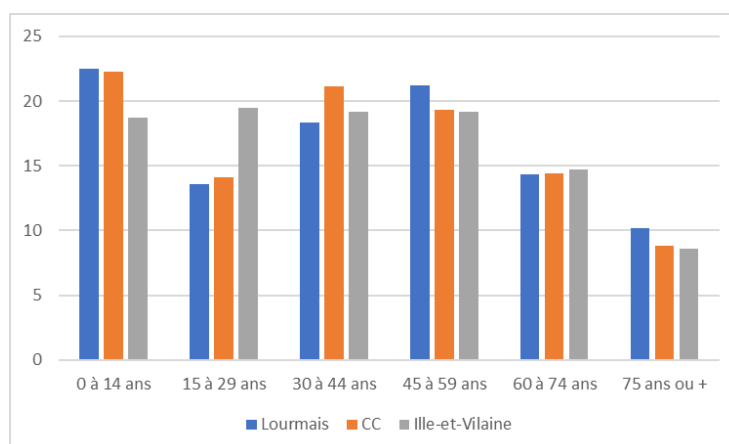
Source : Insee.

Tableau n° 3 : Population par tranches d'âges – 2008 à 2019

Part en %	2008	2013	2019
0 à 14 ans	22,9	23,7	22,5
15 à 29 ans	16,1	14,4	13,6
30 à 44 ans	24,3	24,1	18,3
45 à 59 ans	17,7	18,5	21,2
60 à 74 ans	12,8	11,4	14,3
75 ans ou +	6,2	7,9	10,2
Total	100	100	100

Source : Insee

Graphique n° 1 : Population de Lourmais comparée à celles de la CCBR et du département d'Ille-et-Vilaine



Source : Insee (année 2019).

Tableau n° 4 : Evolution du taux de chômage des 15-64 ans – Lourmais, CCBR et Ille-et-Vilaine

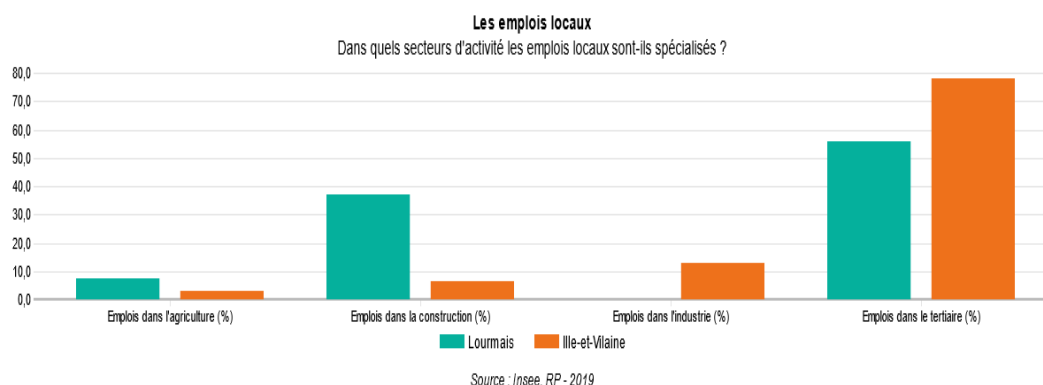
Taux de chômage (en %)	2008	2013	2019	Evolution
Lourmais	6,6	9	5,6	
CC Bretagne Romantique	6,9	8,7	8,9	
Ille-et-Vilaine	8,2	10,3	10,4	

Source : dossier Insee (tableau EMPT4).

Tableau n° 5 : Lieu de travail des actifs de 15 ans et plus ayant un emploi et qui résident dans la zone

	2008		2013		2019	
	Nbre d'actifs	%	Nbre d'actifs	%	Nbre d'actifs	%
Actifs :	129	100,0	143	100,0	134	100,0
Travaillant dans la commune de résidence	32	24,4	31	21,7	26	19,6
Travaillant dans une commune autre que celle de résidence	98	75,6	112	78,3	108	80,4

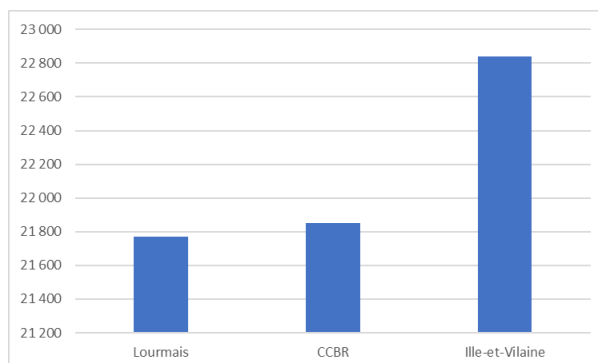
Source : Insee.

Graphique n° 2 : Répartition des emplois locaux par secteur d'activité (2019)

Source : observatoire des territoires.

Graphique n° 3 : Médiane du revenu disponible par unité de consommation (2020)

En €	Lourmais	CCBR	Ille-et-Vilaine
Médiane du revenu disponible par unité de consommation	21 770	21 850	22 840



Source : Insee.

Annexe n° 2. Fiabilité des comptes et exécution budgétaire

Tableau n° 6 : Produits du fonds départemental des DMTO imputés à tort au c/74832

Fds. dép. des DMTO pour communes < 5 000 hab. (en €)	2018	2019	2020	2021	2022
	15 067	17 419	11 830	11 899	16 402

Source : titres de recettes (ORC) 2018 à 2021 – Exercice 2022 : courriel du 7 avril 2023.

Tableau n° 7 : Ecart entre annexes– Emprunts et dettes – Budget principal (en €)

Dette	2017			2018			2019		
	CA - Annexe IV-A2.2	CA - III - A1/B1	CG	CA - Annexe IV-A2.2	CA - III - A1/B1	CG	CA - Annexe IV-A2.2	CA - III - A1/B1	CG
Rbrst du Capital - c/164	14 200	12 981	12 981	20 503	21 324	21 324	25 902	23 981	23 981
Ecart entre CA et son annexe	1 219			-820			1 922		
Rbrst des Intérêts - c/6611	5 629	5 715	5 715	3 907	4 324	4 324	3 155	3 375	3 375
Ecart entre CA et son annexe	-85			-417			-220		
CRD	102 359		205 335	181 856		184 012	153 171		160 031
Ecart entre CG et annexe CA	102 976			2 156			6 860		

Dette	2020			2021			2022		
	CA - Annexe IV-A2.2	CA - III - A1/B1	CG	CA - Annexe IV-A2.2	CA - III - A1/B1	CG	CA - Annexe IV-A2.2	CA - III - A1/B1	CG
Rbrst du Capital - c/164	25 905	24 266	24 266	18 723	24 557	24 557	19 019	19 019	19 019
Ecart entre CA et son annexe	1 639			-5 833			0		
Rbrst des Intérêts - c/6611	2 603	2 806	2 806	1 949	2 232	2 232	1 653	1 653	1 653
Ecart entre CA et son annexe	-204			-284			0		
CRD	129 932		135 765	111 208		111 208	92 189		92 189
Ecart entre CG et annexe CA	5 833			0			0		

Source : comptes de gestion et comptes administratifs.

Tableau n° 8 : Exécution des charges et produits réels du budget principal

Budget principal	Section de fonctionnement - Charges et produits réels					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses						
Tx d'exécution (Net exécuté / BP)	56,6%	61,4%	81,0%	86,5%	88,8%	94,8%
Tx d'exécution (Net exécuté / BP+DM)	56,6%	61,4%	81,0%	86,5%	88,8%	94,8%
Recettes						
Tx d'exécution (Net exécuté / BP)	109,0%	100,0%	104,0%	106,5%	105,5%	107,1%
Tx d'exécution (Net exécuté / BP+DM)	109,0%	100,0%	104,0%	106,5%	99,2%	106,6%
	Section d'investissement - Charges et produits réels					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses						
Tx d'exécution (Net exécuté / BP)	78,4%	25,7%	21,6%	46,3%	26,8%	66,3%
Tx d'exécution (Net exécuté / BP+DM)	63,7%	25,7%	21,6%	46,3%	26,8%	66,3%
Tx d'exécution (Net exécuté+RàR / BP+DM)	76,7%	79,6%	31,8%	66,0%	98,6%	96,2%
Recettes						
Tx d'exécution (Net exécuté / BP)	69,5%	80,9%	41,1%	69,7%	41,8%	51,6%
Tx d'exécution (Net exécuté / BP+DM)	57,7%	80,9%	41,1%	69,7%	44,5%	51,9%
Tx d'exécution (Net exécuté+RàR / BP+DM)	73,0%	81,5%	62,1%	90,8%	99,4%	99,3%

Source : comptes de gestion et comptes administratifs.

Tableau n° 9 : Exécution des charges et produits réels du budget assainissement

Budget assainissement	Section de fonctionnement - Charges et produits réels					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses						
Tx d'exécution (Net exécuté / BP)	25,2%	34,3%	25,6%	11,6%	8,1%	25,4%
Tx d'exécution (Net exécuté / BP+DM)	22,6%	34,3%	25,6%	11,5%	8,1%	25,4%
Recettes						
Tx d'exécution (Net exécuté / BP)	87,9%	98,7%	73,7%	96,4%	80,0%	124,8%
Tx d'exécution (Net exécuté / BP+DM)	87,9%	98,7%	73,7%	96,4%	80,0%	124,8%
	Section d'investissement - Charges et produits réels					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses						
Tx d'exécution (Net exécuté / BP)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	7,8%	41,8%
Tx d'exécution (Net exécuté / BP+DM)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	7,8%	41,8%
Tx d'exécution (Net exécuté+RàR / BP+DM)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	26,7%	54,4%
Recettes						
Tx d'exécution (Net exécuté / BP)	NB	NB	NB	NB	NB	33,3%
Tx d'exécution (Net exécuté / BP+DM)	NB	NB	NB	NB	NB	33,3%
Tx d'exécution (Net exécuté+RàR / BP+DM)	NB	NB	NB	NB	NB	33,3%

Source : comptes de gestion et comptes administratifs.

Annexe n° 3. Situation financière

Tableau n° 10 : Dépenses des budgets communaux - Exercice 2022

En €	Fonctionnement	Investissement	Total	Part
Budget principal	194 381	196 070	390 451	88,47%
BA Assainissement	16 514	34 391	50 905	11,53%
Total	210 895	230 461	441 356	100%

Source : compte de gestion 2022 (BA Assainissement : provisoire).

**Tableau n° 11 : Evolution des produits de gestion après correction (en rouge)
de l'imputation des DMTO du budget principal**

en €	2017	2018	2019	2020	2021	2022	% moyen	% 2017 - 2022
Ressources fiscales propres (nettes des restitutions)	75 854	68 998	73 194	76 286	81 052	84 530	2,2%	11,4%
+ Fiscalité reversée	16 824	28 093	19 413	13 720	14 242	18 493	1,9%	9,9%
= Fiscalité totale (nette)	92 678	97 091	92 607	90 006	95 294	103 023	2,1%	11,2%
+ Ressources d'exploitation	3 408	6 474	7 024	2 706	2 298	8 391	19,7%	146,2%
+ Ressources institutionnelles (dotations et participations)	73 925	67 151	78 893	67 255	64 827	64 630	-2,7%	-12,6%
= Produits de gestion	170 010	170 717	178 524	159 967	162 420	176 044	0,7%	3,5%

Source : CRC à partir des comptes de gestion.

Tableau n° 12 : Évolution des recettes fiscales en € (2017-2022)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	% moyen	% 2017 - 2022
Impôts locaux (c/731)	67 298	68 998	73 194	76 286	81 052	84 530	4,7%	25,6%
DMTO	8 556	0	0	0	0	0		

Source : CRC à partir des comptes de gestion.

Tableau n° 13 : Détail des produits des impôts locaux

En K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	% 2017 - 2022
TH	32	33	36	38	4	3	-90,6%
TFPB	23	24	25	25	65	68	195,7%
TFPNB	12	12	13	13	13	13	8,3%
Total	67	69	74	76	82	84	25,4%

Source : fiches [DGFIP](#) (comptes individuels des collectivités) – Etats 1259 et 1288 année 2022.

NB : le coefficient correcteur²⁸ (4 525€) est inclus dans les 68K€ de la TFPB en 2022. Ce coefficient était de 4 312€ en 2021 (également inclus dans le montant 2021 de la TFPB).

²⁸ Ce coefficient correcteur a pour but de permettre une compensation à l'euro près de la perte de la taxe d'habitation.

Tableau n° 14 : Evolution des taux de fiscalité entre 2017 et 2022

	2017		2021		2022	
	Taux	Taux moyen strate	Taux	Taux moyen strate	Taux	Taux moyen strate
TH	13,40%	10,98%	13,40%	11,20%	13,40%	NC
TFPB *	14,52%	13,67%	34,42%	34,41%	34,42%	NC
TFPNB	40,03%	37,98%	40,03%	38,12%	40,03%	NC

Source : fiches [DGFIP](#) (comptes individuels des collectivités) et états 1259 et 1288 année 2022

* Le taux 2021 de TFPB s'explique par le transfert de la part départementale de la taxe foncière à la commune, soit 14,52 % + 19,9 % = 34,42 %.

Tableau n° 15 : Evolution des bases de TH / TFPB / TFPNB

En K€	2017	2021	2022	Evolution 2017 - 2022
TH	238	27	24	-89,9%
TFPB	157	176	185	17,8%
TFPNB	30	32	33	10,0%

Source : fiches [DGFIP](#) (comptes individuels des collectivités) et états 1259 et 1288 année 2022.

Tableau n° 16 : Evolution des produits de la fiscalité reversée après correction (en rouge) de l'imputation des DMTO du budget principal

En €	2017	2018	2019	2020	2021	2022	% moyen	% 2017 - 2022
Reversements d'attribution de compensation	-8 180	-11 089	-10 740	-10 740	-10 455	-10 455	5,0%	27,8%
Dotation de solidarité communautaire brute	10 949	10 949	0	0	0	0	-100,0%	-100,0%
Fonds de péréquation (FPIC) et de solidarité (net)	6 690	5 801	5 371	5 267	5 435	5 183	-5,0%	-22,5%
FNGIR	7 365	7 365	7 363	7 363	7 363	7 363	0,0%	0,0%
Fonds départemental des DMTO pour les communes de - 5.000 hab.	0	15 067	17 419	11 830	11 899	16 402		
Total fiscalité reversée	16 824	28 093	19 413	13 720	14 242	18 493	1,9%	9,9%

Source : CRC à partir des comptes de gestion.

Tableau n° 17 : Evolution des ressources institutionnelles après correction (en rouge) de l'imputation des DMTO du budget principal

en €	2017	2018	2019	2020	2021	2022	% moyen	% 2017 - 2022
Dotation Globale de Fonctionnement	46 139	46 235	46 124	46 501	47 608	47 520	0,6%	3,0%
Dont dotation forfaitaire	34 162	33 260	32 873	32 551	32 809	32 680	-0,9%	-4,3%
Dont dotation d'aménagement	11 977	12 975	13 251	13 950	14 799	14 840	4,4%	23,9%
Autres dotations	2 962	2 972	3 030	4 550	4 541	4 547	9,0%	53,5%
FCTVA	0	0	546	686	670	827		
Participations	4 306	0	0	0	0	392	-38,1%	-90,9%
Dont Etat	4 306	0	0	0	0	87	-54,2%	-98,0%
Autres attributions et participations	20 518	17 944	29 193	15 518	12 008	11 344	-11,2%	-44,7%
Dont compensation et péréquation	19 551	17 222	17 306	15 506	11 559	11 344	-10,3%	-42,0%
Dont autres	967	722	11 887	12	449	0	-100,0%	-100,0%
Ressources institutionnelles (dotations et participations)	73 925	67 151	78 893	67 255	64 827	64 630	-2,7%	-12,6%

Source : CRC à partir des comptes de gestion.

Tableau n° 18 : Evolution des deux composantes de la dotation d'aménagement du budget principal en €

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	% moyen	% 2017 - 2022
Dotation de solidarité rurale	8 933	9 322	8 868	8 848	8 966	8 964	0,1%	0,3%
Dotation nationale de péréquation	3 044	3 653	4 383	5 102	5 833	5 876	14,1%	93,0%
Dotation d'aménagement	11 977	12 975	13 251	13 950	14 799	14 840	4,4%	23,9%

Source : CRC à partir des comptes de gestion.

Tableau n° 19 : Evolution des charges de gestion du budget principal

En €	2017	2018	2019	2020	2021	2022	% moyen	% 2017 - 2022
Charges à caractère général	31 217	34 844	39 293	39 705	38 847	44 361	7,3%	42,1%
Charges de personnel	55 089	71 382	60 310	65 060	67 781	72 362	5,6%	31,4%
Subventions de fonctionnement	1 795	1 940	2 495	3 190	3 124	2 295	5,0%	27,9%
Autres charges de gestion	39 651	31 268	48 424	55 749	54 845	55 703	7,0%	40,5%
Charges de gestion	127 753	139 435	150 523	163 704	164 597	174 721	6,5%	36,8%

Source : CRC à partir des comptes de gestion.

Tableau n° 20 : Evolution des charges de personnel du budget principal et comparaison avec la moyenne de la strate

Euros par habitant	2017	2018	2019	2020	2021
Commune	156	211	181	198	205
Moyenne de la strate	211	211	212	212	217
Ecart	-55	0	-31	-14	-12

Source : fiches DGCL - Comptes individuels des collectivités.

Tableau n° 21 : Evolution des composantes des charges de personnel du budget principal en €

c/	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022	% moyen	% 2017 - 2022
621	Personnel extérieur au service	23 092	27 625	3 347	2 633	3 939	2 088	-38,2%	-91,0%
633	Impôts, taxes, versements	307	514	711	726	849	921	24,6%	200,4%
6411	Personnel titulaire	19 913	28 642	38 323	41 194	42 723	45 708	18,1%	129,5%
6413	Personnel non titulaire	1 144	259	260	285	0	0	-100,0%	-100,0%
6415	Indemnité inflation	0	0	0	0	0	150		
6450	Charges sécu. soc. et prévoyance	10 099	13 986	17 479	20 229	19 720	22 901	17,8%	126,8%
6459	Atténuation de charges	0	0	0	-387	-19	0		
6470	Autres charges sociales	534	356	190	380	570	594	2,2%	11,2%
Total		55 089	71 382	60 310	65 060	67 781	72 362	5,6%	31,4%

Source : CRC à partir des comptes de gestion.

Tableau n° 22 : Evolution des charges à caractère général du budget principal en €

En €	2017	2018	2019	2020	2021	2022	% moyen	% 2017 - 2022
Charges à caractère général	31 217	34 844	39 293	39 705	38 847	44 361	7,3%	42,1%

Source : CRC à partir des comptes de gestion.

Tableau n° 23 : Détail des charges à caractère général du budget principal en €

Chapitre 011	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022	% moyen	% 2017 - 2022
6061	Fournitures non stockables	2 857	3 536	3 610	4 038	4 664	5 230	12,9%	83,1%
60621	Combustibles	1 643	53	1 588	1 769	1 618	2 336	7,3%	42,2%
611	Contrats de prestations de services	824	2 039	5 002	1 980	1 882	1 991	19,3%	141,6%
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1 378	2 062	4 083	5 177	1 315	6 442	36,1%	367,4%
615231	Entretien, réparations voiries	2 262	2 120	0	1 199	0	1 242	-11,3%	-45,1%
6156	Maintenance	879	3 696	2 690	3 639	3 934	5 530	44,5%	529,0%
6161	Multirisques (primes d'assurances)	2 438	2 490	1 248	91	0		-100,0%	-100,0%
6168	Autres primes d'assurance	0	0	0	2 111	2 025	1 583		
617	Etudes et recherches	0	0	0	0	4 308			
623	Publicité, publicat°, relations publique	3 257	3 944	4 720	5 538	4 731	4 616	7,2%	41,7%
6288	Autres services extérieurs	0	996	1 163	0	850	1 618		

Source : CRC à partir des comptes de gestion.

Tableau n° 24 : Indemnités d'élus

Indemnités des élus en €	2017	2018	2019	2020	2021	2022	% moyen	% 2017 - 2022
c/6531 - Indemnité des élus	13 880	14 093	14 457	22 556	25 764	26 171	13,5%	88,6%
c/6533 - Cotisation retraite	589	593	592	884	1 082	1 101	13,3%	87,0%
c/6534 - Cotisations de Sécu. - part patr.	2 422	2 442	2 441	1 001	0	0		
Total	16 891	17 128	17 491	24 441	26 846	27 272	10,1%	61,5%

Source : CRC à partir des comptes de gestion.

Tableau n° 25 : Evolution des subventions de fonctionnement du budget principal

En €	2017	2018	2019	2020	2021	2022	% moyen	% 2017 - 2022
Subv. autres étab. Publics (c/6573)	0	0	0	0	674	0		
Subv. aux pers. de droit privé (c/6574)	1 795	1 940	2 495	3 190	2 450	2 295	5,0%	27,9%
Total des subv. de fct	1 795	1 940	2 495	3 190	3 124	2 295	5,0%	27,9%

Source : CRC à partir des comptes de gestion.

Tableau n° 26 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion du budget principal

en €	2017	2018	2019	2020	2021	2022	% moyen	% 2017 - 2022
Produits de gestion (A)	170 010	170 717	178 524	159 967	162 420	176 044	0,7%	3,5%
Charges de gestion (B)	127 753	139 435	150 523	163 704	164 597	174 721	6,5%	36,8%
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	42 258	31 282	28 001	-3 737	-2 177	1 323	-50,0%	-96,9%
<i>en % des produits de gestion</i>	<i>24,9%</i>	<i>18,3%</i>	<i>15,7%</i>	<i>-2,3%</i>	<i>-1,3%</i>	<i>0,8%</i>		
Résultat de fonctionnement (retraité avec c/681)	36 470	26 340	23 392	-8 339	-6 660	1 255		
CAF brute	37 143	27 013	24 626	-6 543	-4 318	3 620	-37,2%	-90,3%
Annuité en capital de la dette	12 981	21 324	23 981	24 266	24 557	19 019	7,9%	46,5%
CAF nette ou disponible (C)	24 162	5 690	645	-30 809	-28 875	-15 400	-191,4%	-163,7%

Source : CRC à partir des comptes de gestion.

Tableau n° 27 : EBF, CAF brute et CAF nette par habitant du budget principal

Indicateur (€/ hab.)	2017		2018		2019		2020		2021	
	Lourmaïs	Strate	Lourmaïs	Strate	Lourmaïs	Strate	Lourmaïs	Strate	Lourmaïs	Strate
EBF	120	164	93	167	84	172	-11	174	-7	172
CAF brute	106	156	80	158	74	167	-20	167	-13	170
CAF nette	69	91	17	89	2	94	-94	91	-87	93

Source : fiches financières DGCL/DGFIP.

Tableau n° 28 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion consolidés (budget principal et budget annexe assainissement)

en €	2017	2018	2019	2020	2021	2022	% moyen	% 2017 - 2022
Produits de gestion consolidés, tous budget (A)	177 033	178 517	184 350	167 582	169 537	192 765	1,7%	8,9%
Charges de gestion consolidées, Tous budgets (B)	128 951	141 179	151 824	164 296	165 963	179 139	6,8%	38,9%
Excédent brut de fonctionnement consolidé, tous budgets (A-B)	48 081	37 338	32 526	3 286	3 575	13 626	-22,3%	-71,7%
CAF brute consolidée, tous budgets	42 967	33 069	29 150	480	1 433	15 923	-18,0%	-62,9%
Annuité en capital de la dette consolidée	12 981	21 324	23 981	24 266	24 557	19 019	7,9%	46,5%
CAF nette ou disponible consolidée, tous budgets	29 986	11 745	5 170	-23 786	-23 123	-3 096	-163,5%	-110,3%

Source : CRC à partir des comptes de gestion.

Tableau n° 29 : Evolution des dépenses d'investissement du budget principal

En €	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Dépenses d'équipement	327 101	28 151	38 937	50 497	32 718	152 544	629 949
Subventions d'équipement	0	16 841	16 841	36 653	7 001	7 001	84 336
Dépenses d'investissement *	327 101	44 992	55 778	87 150	39 719	159 545	714 285
Part des dép. d'équipement	100,0%	62,6%	69,8%	57,9%	82,4%	95,6%	88,2%

Source : CRC à partir des comptes de gestion (* hors remboursement d'emprunts).

Tableau n° 30 : Dépenses d'équipement par habitant du budget principal

Indicateur (€ / hab.)	2017		2018		2019		2020		2021	
	Lourmais	Strate	Lourmais	Strate	Lourmais	Strate	Lourmais	Strate	Lourmais	Strate
Dép. d'équipement	929	302	292	306	168	331	272	272	120	317

Source : fiches financières DGCL / DGFIP.

Tableau n° 31 : Financement propre disponible du budget principal

en €	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
CAF nette ou disponible (C)	24 162	5 690	645	-30 809	-28 875	-15 400	-44 587
+ TLE et taxe d'aménagement	1 665	596	61	359	1 687	2 303	6 670
+ Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	1 752	38 585	52 546	6 754	6 044	13 721	119 402
+ Subventions d'investissement reçues (hors attr. de compens.)	52 877	123 583	0	34 256	0	23 465	234 181
+ Fonds affectés à l'équipement (amendes de police en particulier)	96 589	37 374	0	0	0	55 053	189 016
+ Produits de cession	0	0	0	0	11 000	800	11 800
= Recettes d'inv. hors emprunt (D)	152 882	200 138	52 607	41 369	18 731	95 342	561 069
= Financement propre disponible (C+D)	177 044	205 827	53 253	10 560	-10 145	79 942	516 481

Source : CRC à partir des comptes de gestion.

Tableau n° 32 : Besoin de financement du budget principal

en €	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Financement propre disponible (C+D)	177 044	205 827	53 253	10 560	-10 145	79 942	516 481
- Dépenses d'équipement (y compris travaux en régie)	327 101	28 151	38 937	50 497	32 718	152 544	629 949
- Subv. d'équipement (y compris subventions en nature) hors attrib. de compens.	0	0	0	29 652	0	0	29 652
- Subventions d'équipement versées au titre des attributions de compensation	0	16 841	16 841	7 001	7 001	7 001	54 684
= Besoin (-) ou capacité (+) de financement propre	-150 057	160 835	-2 525	-76 590	-49 864	-79 604	-197 804
- Nouveaux emprunts de l'année (y compris pénalités de réaménagement)	100 000	0	0	0	0	0	100 000
= Mobilisation (-) ou reconstitution (+) du fonds de roulement net global	-50 057	160 835	-2 525	-76 590	-49 864	-79 604	-97 804

Source : CRC à partir des comptes de gestion.

Tableau n° 33 : Dette et capacité de désendettement du budget principal

Budget principal (en €)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	% moyen	% 2017 - 2022
Encours de dettes du BP au 1er janvier	118 316	205 335	184 012	160 031	135 765	111 208	-1,2%	-6,0%
- Annuité en capital de la dette (hors rbrst temp. d'emprunt)	12 981	21 324	23 981	24 266	24 557	19 019	7,9%	46,5%
+ Nouveaux emprunts	100 000	0	0	0	0	0	-100,0%	-100,0%
= Encours de dette du BP au 31 décembre	205 335	184 012	160 031	135 765	111 208	92 189	-14,8%	-55,1%
Capacité de désendettement BP en années (dette / CAF brute)	5,53	6,81	6,5	-20,75	-25,75	25,5		

Source : CRC à partir des comptes de gestion.

Tableau n° 34 : Dette par habitant du budget principal

En € / habitant	2017		2018		2019		2020		2021	
	Lourmais	Moy. strate	Lourmais	Moy. strate	Lourmais	Moy. strate	Lourmais	Moy. strate	Lourmais	Moy. strate
Encours total dette BP	583	524	544	536	481	551	414	533	336	525
Annuité dette BP	53	80	76	83	82	86	83	87	81	87

Source : Fiches financières DGCL / DGFIP.

Tableau n° 35 : Caractéristiques des emprunts du budget principal

Budget	Structure Ghisler	Profil amortissement	c/	n° Contrat	Prêteur	Objet de l'emprunt	Date contrat	Montant origine (€)	Durée initiale (années)	Fin du remboursement	TxActualnit	Tx renégocié	CRD 2022 (€)
Budget principal	A1	Amortissement progressif	c/1641	00008251043	CAISSE DE CREDIT AGRICOLE	Travaux infrastructures	2007	150 000	20	22/11/2026	4,82	2,24	38 470
Budget principal	A1	Amortissement progressif	c/1641	MON518409EUR	Banque Postale	Travaux infrastructures	2017	100 000	10	01/01/2028	0,98		53 719
Montant CRD 2022													92 189

Source : CRC à partir des contrats de prêts, avenants et tableaux d'amortissement / CA 2022.

Tableau n° 36 : Fonds de roulement net global du budget principal

au 31 décembre en €	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotations, réserves et affectations	2 001 241	2 077 229	2 156 176	2 186 681	2 186 073	2 195 436
+/- Différences sur réalisations	-9 101	-9 101	-9 101	-14 628	-26 799	-31 187
+/- Résultat (fonctionnement)	36 470	26 340	23 392	-8 339	-6 660	1 255
+ Subventions et fonds affectés à l'équipement	849 886	1 010 843	1 010 843	1 045 099	1 045 099	1 123 617
dont subv non transférables hors attributions de compensation	849 886	1 010 843	1 010 843	1 045 099	1 045 099	1 123 617
+ Provisions pour risques et charges	0	0	0	0	210	210
= Ressources propres élargies	2 878 495	3 105 310	3 181 309	3 208 812	3 197 922	3 289 331
+ Dettes financières (hors obligations)	205 335	184 012	160 031	135 765	111 208	92 189
= Ressources stables (E)	3 083 831	3 289 322	3 341 340	3 344 577	3 309 131	3 381 519
Immobilisations propres nettes (hors en cours)	2 388 010	2 958 536	3 013 079	2 382 827	2 387 503	2 439 976
dont subv d'équipement versées hors attributions de compensation	7 744	7 071	6 398	35 377	34 704	34 031
dont subv d'équipement versées au titre des attributions de compensation	0	16 841	33 120	38 998	44 541	49 850
dont autres immobilisations incorporelles	86 103	34 939	41 374	8 864	19 587	8 650
dont immobilisations corporelles	2 294 162	2 899 683	2 932 185	2 299 586	2 288 669	2 347 443
dont immobilisations financières	2	2	2	2	2	2
+ Immobilisations en cours	628 400	102 194	102 194	0	9 742	109 261
+ Immobilisations nettes concédées, affectées, affermées ou mises à dispo	0	0	0	812 272	812 272	812 272
= Emplois immobilisés (F)	3 016 410	3 060 729	3 115 273	3 195 099	3 209 517	3 361 509
= Fonds de roulement net global (E-F)	67 420	228 593	226 068	149 478	99 614	20 010
en nombre de jours de charges courantes	184,38	580,39	536,16	327,66	217,94	41,41

Source : CRC à partir des comptes de gestion.

Tableau n° 37 : Besoin en fonds de roulement du budget principal

En €	2017	2018	2019	2020	2021	2022
+ Redevables et comptes rattachés	0	915	1 300	210	610	0
- Encours fournisseurs	9 633	4 785	3 072	2 275	2 052	1 938
<i>Dont fournisseurs d'immobilisations</i>	<i>9 588</i>	<i>4 785</i>	<i>3 072</i>	<i>2 052</i>	<i>2 052</i>	<i>1 938</i>
= Besoin en fonds de roulement de gestion	-9 633	-3 870	-1 772	-2 065	-1 442	-1 938
<i>en nombre de jours de charges courantes</i>	<i>-26,34</i>	<i>-9,83</i>	<i>-4,2</i>	<i>-4,53</i>	<i>-3,16</i>	<i>-4,01</i>
- Autres dettes et créances sur Etat et collectivités	2 727	0	0	0	0	0
- Autres dettes et créances	36 346	41 855	46 242	53 278	55 397	40 991
<i>Dont compte de rattachement avec les budgets annexes*</i>	<i>35 976</i>	<i>41 855</i>	<i>46 205</i>	<i>53 278</i>	<i>55 397</i>	<i>40 991</i>
<i>Dont compte de rattachement avec le CCAS et la Caisse des écoles*</i>	<i>371</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
= Besoin en fonds de roulement global	-48 706	-45 725	-48 015	-55 343	-56 840	-42 928
<i>en nombre de jours de charges courantes</i>	<i>-133,2</i>	<i>-116,09</i>	<i>-113,88</i>	<i>-121,32</i>	<i>-124,36</i>	<i>-88,84</i>

Source : CRC à partir des comptes de gestion.

Tableau n° 38 : Trésorerie consolidée du budget principal et du budget annexe assainissement

au 31 décembre en €	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonds de roulement net global (FRNG)	67 420	228 593	226 068	149 478	99 614	20 010
- Besoin en fonds de roulement global (BFR)	-48 706	-45 725	-48 015	-55 343	-56 840	-42 928
= Trésorerie (T) nette	116 127	274 318	274 082	204 821	156 454	62 939
<i>en nombre de jours de charges courantes</i>	<i>317,58</i>	<i>696,49</i>	<i>650,04</i>	<i>448,98</i>	<i>342,3</i>	<i>130,25</i>
<i>c/ de rattachement c/45 - Apport de T du BA au BP</i>	<i>35 976</i>	<i>41 855</i>	<i>46 205</i>	<i>53 278</i>	<i>55 397</i>	<i>40 991</i>
<i>Contribution des BA à la T du BP en %</i>	<i>31,3%</i>	<i>15,3%</i>	<i>16,9%</i>	<i>26,0%</i>	<i>35,4%</i>	<i>65,1%</i>

Source : CRC à partir des comptes de gestion.

Tableau n° 39 : Résultat et capacité d'autofinancement du budget annexe assainissement

En €	2017	2018	2019	2020	2021	2022	% moyen	% 2017 - 2022
Produits de fonctionnement	15 593	16 371	14 397	16 186	15 688	25 292	10,2%	62,2%
<i>Dont P° de la redevance</i>	<i>7 022</i>	<i>7 800</i>	<i>5 826</i>	<i>7 615</i>	<i>7 117</i>	<i>11 321</i>	<i>10,0%</i>	<i>61,2%</i>
<i>Dont P° des travaux</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>5 400</i>		
<i>Dont c/777</i>	<i>8 571</i>	<i>8 571</i>	<i>8 571</i>	<i>8 571</i>	<i>8 571</i>	<i>8 571</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>
Charges de fonctionnement	14 198	13 691	13 249	12 688	13 461	16 514	3,1%	16,3%
<i>Dont charges à caract. gal.</i>	<i>1 198</i>	<i>1 744</i>	<i>1 302</i>	<i>592</i>	<i>1 365</i>	<i>4 418</i>	<i>29,8%</i>	<i>268,7%</i>
<i>Dont DA</i>	<i>13 000</i>	<i>11 947</i>	<i>11 947</i>	<i>12 096</i>	<i>12 096</i>	<i>12 096</i>	<i>-1,4%</i>	<i>-7,0%</i>
Résultat section d'exploitation	1 395	2 680	1 148	3 498	2 227	8 778	44,5%	529,3%
CAF brute	5 824	6 056	4 524	7 023	5 752	12 303	16,1%	111,3%
CAF nette	5 824	6 056	4 524	7 023	5 752	12 303	16,1%	111,3%
<i>Part du c/777 sur les produits</i>	<i>55,0%</i>	<i>52,4%</i>	<i>59,5%</i>	<i>53,0%</i>	<i>54,6%</i>	<i>33,9%</i>	<i>-9,2%</i>	<i>-38,3%</i>
<i>Part de la redevance sur les produits</i>	<i>45,0%</i>	<i>47,6%</i>	<i>40,5%</i>	<i>47,0%</i>	<i>45,4%</i>	<i>44,8%</i>	<i>-0,1%</i>	<i>-0,6%</i>
<i>Part de l'amortissement sur les charges</i>	<i>91,6%</i>	<i>87,3%</i>	<i>90,2%</i>	<i>95,3%</i>	<i>89,9%</i>	<i>73,2%</i>	<i>-4,4%</i>	<i>-20,0%</i>

Source : CRC à partir des comptes de gestion.

Tableau n° 40 : Excédent brut d'exploitation du budget annexe assainissement

en €	2017	2018	2019	2020	2021	2022	% moyen	% 2017 - 2022
Chiffre d'affaires	7 022	7 800	5 826	7 615	7 117	16 721	18,9%	138,1%
- Consommations intermédiaires	1 198	1 744	1 302	592	1 365	4 418	29,8%	268,7%
= Valeur ajoutée	5 824	6 056	4 524	7 023	5 752	12 303	16,1%	111,3%
= Excédent brut d'exploitation	5 824	6 056	4 524	7 023	5 752	12 303	16,1%	111,3%

Source : CRC à partir des comptes de gestion.

Tableau n° 41 : Fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie du budget annexe assainissement

En €	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FR	35 976	42 031	46 555	53 578	55 757	42 241
BFR	0	176	350	300	360	1 250
T	35 976	41 855	46 205	53 278	55 397	40 991
<i>T En nbre de jours de charges courantes</i>	<i>10 958</i>	<i>8 758</i>	<i>12 956</i>	<i>32 866</i>	<i>14 808</i>	<i>3 386</i>

Source : CRC à partir des comptes de gestion.



**Les publications de la chambre régionale des comptes Bretagne
sont disponibles sur le site :**

<https://www.ccomptes.fr/fr/crc-bretagne>